

Le SNBPE engagé dans une charte RSE

A la suite de la mise en place, en 2011, de la rubrique 2518 des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le SNBPE a souhaité se lancer dans une démarche de progrès plus généraliste. Après consultation de ses adhérents et l'étude des référentiels existants, le syndicat s'est engagé le 7 février 2017 dans la démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) proposée par l'UNICEM. Le SNBPE devient le premier utilisateur de ce référentiel valorisant la responsabilité sociétale des entreprises du secteur, avec à terme la volonté de répondre aux attentes du Ministère de l'Industrie pour un label d'Etat.

Aujourd'hui la RSE est devenue incontournable. Etre vertueux sur le plan environnemental ne suffit plus, l'entreprise doit faire la preuve qu'elle est responsable. En adhérant à la charte RSE de l'UNICEM, le SNBPE a pour objectif d'inciter ses entreprises adhérentes dans la voie d'une démarche de progrès volontaire en matière de responsabilité sociétale.

De la Charte Environnement à la charte RSE

L'UNICEM a mis en place depuis 2004 une démarche de progrès bien connue au sein de la profession et par les parties prenantes : la Charte Environnement des industries de carrières. Forte de cette expérience et pour répondre aux nouvelles attentes des parties prenantes, la fédération s'ouvre aujourd'hui à la responsabilité sociétale des entreprises, et propose une démarche RSE à ses branches.

Le SNBPE, une des 16 branches de l'UNICEM, a répondu à l'appel, et s'est engagé le 7 février dernier dans le référentiel RSE proposé.

Le SNBPE devient ainsi le 1er utilisateur de ce nouveau référentiel.

L'objectif ? Engager les entreprises adhérentes au SNBPE dans une démarche de progrès, en proposant un référentiel accessible à tous leurs collaborateurs. C'est pourquoi ce référentiel est directement inspiré de la norme ISO 26 000 utilisée par l'ensemble des acteurs du secteur.

Un chemin de progrès de l'engagement à l'exemplarité

Le référentiel de cette démarche RSE a été élaboré par les acteurs de la filière, dans un souci de simplicité et de pragmatisme afin de permettre à toute entreprise du secteur, quelle que soit sa taille, de s'approprier les enjeux de la RSE, d'évaluer sa maturité, de progresser et de valoriser ses actions.

Il aborde 31 thématiques et couvre 5 domaines d'actions : la gouvernance ; le capital humain ; l'environnement ; les clients, les consommateurs et les fournisseurs ; et enfin l'ancrage local. Pour chaque thématique, sont évaluées les pratiques et la performance. Un score est attribué en fonction des réponses apportées.

En fonction du score obtenu, l'entreprise est positionnée sur une échelle de maturité qui comprend 4 niveaux : « engagement », « progrès », « maturité », « exemplarité ».

Le positionnement « engagement » est attribué à l'entreprise dès lors qu'elle adhère à la démarche et fournit les justificatifs demandés. Les positionnements « progrès », « maturité » et « exemplarité », sont attribués en fonction du score global obtenu.

Des auditeurs externes et un comité des parties prenantes pour certifier le chemin de progrès

Dans un premier temps, seules les entreprises adhérentes au SNBPE sont invitées à mettre en place cette démarche RSE. Après avoir défini le périmètre sur lequel elles souhaitent s'engager (agence ou siège), les entreprises engagées dans la démarche reçoivent les outils nécessaires à la mise en place de cette dernière.

Une autoévaluation est alors réalisée par leurs soins. Cette dernière est validée, dans un deuxième temps, sur pièces ou in situ selon les cas, par un organisme indépendant : le Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB).

A l'issue de son audit, l'auditeur du CERIB rédige un rapport comprenant les points forts, les points d'amélioration, les pistes d'action, ainsi qu'une proposition de positionnement.

Cette dernière est ensuite validée par un comité des parties prenantes, comprenant des ONG, des institutionnels

Une mise à jour des informations est réalisée au cours d'une évaluation intermédiaire au bout de 18 mois. Le positionnement obtenu est valable 3 ans au terme desquels l'entreprise réalise une nouvelle évaluation.

→ Avec ce référentiel RSE, le SNBPE s'est doté d'un outil solide, validé par un comité des parties prenantes, dont des ONG. Le SNBPE souhaite en assurer la promotion auprès de ses prescripteurs avec l'objectif que ce référentiel devienne un facteur différenciant positif dans les marchés publics et privés.

Le point de vue de Carole Frattali, présidente de la commission environnement du SNBPE

Pourquoi le SNBPE a-t-il souhaité adhérer à cette démarche RSE mise en place par l'UNICEM ?

Carole Frattali : Après la mise en place de la rubrique 2518 des ICPE, et par-delà les seules exigences réglementaires, le SNBPE a souhaité se lancer dans une démarche de progrès plus généraliste et mettre en lumière le savoir-faire, les bonnes pratiques et le savoir-être de ses entreprises. Dans ce contexte, créer un référentiel Responsabilité Sociétale des Entreprises du BPE, avait du sens et s'inscrivait en droite ligne avec la stratégie développement durable de la profession. Il est porté par l'UNICEM et l'association Charte Environnement qui, depuis plus de 10 ans, jouit de l'expérience et de la notoriété de la Charte Environnement des industries des carrières. Ce référentiel sectoriel permettra, dans un avenir proche, de répondre aux attentes du Ministère de l'Industrie pour un label d'Etat.

Quel est l'intérêt pour les entreprises elles-mêmes de souscrire à ce référentiel RSE ?

C. F. : Souscrire à ce référentiel, c'est l'occasion de s'engager dans une démarche de progrès volontaire, construite sur la base de l'ISO 26000, adaptée aux enjeux et à la spécificité de l'activité et validée par un organisme tiers. Quatre étapes d'évolution sont ainsi proposées aux entreprises « engagement », « progrès », « maturité » et « exemplarité ». Elles permettront à chacune d'entre-elles de se positionner selon leur état d'avancement et de pouvoir progresser à leur rythme. C'est aussi la possibilité de mettre en lumière l'entreprise comme actrice responsable de son territoire et porteuse de potentiels d'innovation, tout en conciliant projets économiques et enjeux de développement durable. C'est s'inscrire dans une vision positive et constructive d'entreprises exemplaires et engagées.

Quelles sont les modalités d'adhésion pour les entreprises ? N'est-ce pas faire peser trop de contraintes sur ces dernières ?

C. F. : En dehors de l'adhésion à l'un des syndicats de branche de l'UNICEM ou d'un de ses partenaires, la participation est possible sous couvert du respect de la conformité réglementaire des unités de production (ICPE et Permis de Construire) et des exigences des Agences de l'Eau. Ces points étant les socles de base de l'exploitation de toutes unités de production de BPE et de l'adhésion au SNBPE. Les cotisations et frais associés sont calculés selon la taille de l'entreprise et le nombre de sites qu'elle engage. La volonté de la profession étant de proposer un référentiel économiquement viable, en-deçà de ce qui est communément observé pour des démarches de certification classiques, afin d'ouvrir la participation du plus grand nombre. Parallèlement, la profession a visé à capitaliser sur tout ce que les entreprises maîtrisent, le cœur de métier (la production du béton prêt à l'emploi), l'ancrage territorial, l'innovation, sans pour autant créer d'autres contraintes que l'émulation positive.

3 questions à Laurent Delafond, président de la Charte environnement

Pourquoi faire évoluer une démarche aujourd'hui reconnue par vos parties prenantes comme efficace et pertinente ?

Laurent Delafond : Après 20 ans de promotion et d'actions, la Charte Environnement est en quelque sorte victime de son succès. Très nombreux sont les adhérents ayant atteint, au cours de ces dernières années, le niveau 4 (ndlr : niveau d'engagement maximal de la charte) et qui aujourd'hui nous challengent pour que soient aussi reconnues des actions actuellement en dehors du scope des audits de la Charte. Ils aspirent ainsi à ce que soit valorisées et partagées leurs nouvelles initiatives ayant un impact positif sur l'environnement et plus largement sur les nouvelles attentes sociétales. C'est pourquoi cette évolution de notre référentiel environnement est complétée par la mise en place d'un référentiel RSE.

Sur l'évolution de la démarche environnement, cela signifie-t-il que vos référentiels actuels évoluent ?

L. D. : C'est effectivement le référentiel et la façon de mesurer les progrès de l'entreprise et de les valoriser qui évoluent. Composé d'une vingtaine de thématiques pour l'industrie extractive (poussières, bruit, eau, paysage, biodiversité, concertation, etc.), le nouveau référentiel permettra d'évaluer le degré de maîtrise de l'adhérent sur les différents sujets. A l'issue de l'évaluation, le site sera positionné sur un chemin de progrès balisé « engagement », « progrès », « maturité », « exemplarité ». Cette nouvelle échelle de mesure reflète la volonté de la profession de continuer à progresser et mieux valoriser les bonnes pratiques et les sites remarquables.

Votre démarche se dote d'un nouveau référentiel pour valoriser la RSE des entreprises. Quels en sont les grands objectifs ?

L. D. : Aujourd'hui la RSE (déclinaison du développement durable à l'entreprise) est devenue incontournable. Etre vertueux sur le plan environnemental ne suffit plus, l'entreprise doit faire la preuve qu'elle est « responsable ». Dans ce contexte, la Charte environnement a souhaité s'ouvrir et mettre en place une démarche de progrès complète et transversale pouvant être déclinée à toutes les branches de l'UNICEM.

En déployant un référentiel RSE adapté aux spécificités des entreprises de la filière qui sera validé par un organisme tiers indépendant, nous souhaitons faciliter l'intégration des pratiques de la RSE dans les entreprises.

À propos du SNBPE

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) a pour objet la promotion du béton et défend les intérêts de ses 200 adhérents depuis 1964. Il représente 80% de l'activité globale de la production de béton prêt à l'emploi en France. En regroupant plus de 200 adhérents et 1 800 unités de production, le SNBPE se positionne comme un acteur majeur sur le marché du béton. Le SNBPE propose également sur son site une médiathèque de l'aménagement durable du territoire. Accessible à tous, cet espace propose en libre accès l'ensemble de la documentation technique des solutions béton liées à l'aménagement durable des territoires. Pour en savoir plus : www.snbpe.org

À propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr